



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le **18 janvier 2022** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin

Sont présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour du 18 janvier 2022

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption du procès-verbal du 21 décembre 2021

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

Autorisation des comptes à payer au 18 janvier 2022 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 Motion de félicitations – Départ à la retraite de monsieur Daniel Gagnon

4.2 Nomination de policiers permanents

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance du 18 janvier 2022



2022-01-001

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2021 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-002

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 18 janvier 2022 totalisent un montant de 319 983,19 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 370 866,05 \$ pour la période du 22 décembre 2021 au 18 janvier 2022;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 1 812,70 \$ pour la période du 22 décembre 2021 au 18 janvier 2022;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : François Robillard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 18 janvier 2022 au montant de 319 983,19 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 22 décembre 2021 au 18 janvier 2022 au montant de 370 866,05 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 22 décembre 2021 au 18 janvier 2022 au montant de 1 812,70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-003



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemélin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR DANIEL GAGNON

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Daniel Gagnon, sergent à la section Gendarmerie;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux de celui-ci et son dévouement à l'égard des villes/municipalités desservies par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et leurs concitoyens tout au long de sa carrière:

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** unanimement

DE SOULIGNER le travail réalisé par monsieur Gagnon, de lui offrir nos sincères remerciements et de lui souhaiter une heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 NOMINATION DE POLICIERS PERMANENTS

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2022-01-004 relativement au départ à la retraite du policier Daniel Gagnon, matricule #36, en date du 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT le départ du policier Samuel Monast-Turbide, matricule 324, en date du 28 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de police, monsieur Patrick Denis, suite au processus de sélection réalisé en accord avec les termes de la convention collective en vigueur:

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : François Robillard

DE CONFIRMER l'embauche des policiers temporaires Kamille Coutu (matricule 356) en date du 30 janvier 2022 et Tomi Davidson (matricule 363) en date du 1^{er} février 2022, à titre de policiers permanents et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-004

2022-01-005



5. **AVIS DE MOTION**

5.1 n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. **RÈGLEMENTS**

7.1 n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2022-01-006

QU'à 16h 07, la séance soit levée.

Monsieur Denis Martin
Président

Monsieur Yvon Lemélin
Secrétaire-trésorier